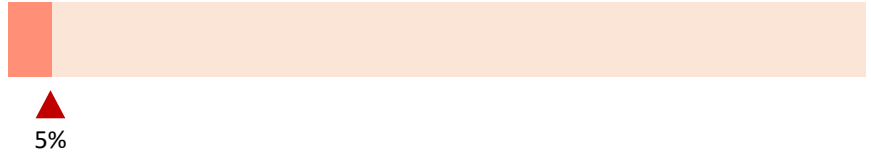


63

Réinstaurer un Conseil national de la culture



STATUT

Recommandation en cours

Version 2

Travaux en cours

- 2022 : Depuis 2018, le ministère consulte différents secteurs culturels par le biais d'assises sectorielles. Les travaux de réflexion quant à l'instauration d'un Conseil national de la culture se poursuivent. Différents modèles (conseil, comités consultatifs sectoriels, ...) sont notamment analysés dans le cadre de la création de l'Observatoire de la Culture (voir recommandation KEP no 3).
- 2019-2020 : Alors que les travaux du comité de pilotage en vue de la création de de Kultur | lx sont désormais achevés, les membres du comité ont exprimé leur souhait de voir le dialogue et l'échange entre les acteurs de ces différents secteurs culturels continué sous une forme structurée.
- Le ministère de la Culture analyse les possibilités de réactivation du Conseil national de la culture, tel que défini par l'ancien règlement ministériel du 29 mai 1986 portant réorganisation du Conseil national de la culture. Une nouvelle version est actuellement à l'étude.

Documentation

- [Règlement ministériel du 29 mai 1986 portant réorganisation du Conseil national de la culture](#)

Contact

- Jo Kox
(+352) 247 86603
jo.kox@mc.etat.lu

Mise en ligne

- Première version : 26.10.2020
- Dernière modification : 01.01.2023